

COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2020 à 20h30

Nombre de membres : Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, maire
en fonction : 19
en exercice : 19

Membres présents : 12

Mmes ORDITZ et SEBAA adjointes,
MM. PEISSEL-SARAGOZA et REZLER adjoints,
Mmes KOEPEL, MULLER, SCHMITT et STEINER,
MM. MULLER, PADRIXE et ROGER.

Absence excusée avec procuration : 4

M. GILGER pour M. KUFFLER
Mme BUDA pour M. MULLER
Mme FALK pour M. PADRIXE
Mme LOCATELLI pour Mme KOEPEL

Absence excusée sans procuration : 1

M. LONGONI

Absence non-excusee : 2

Mme FILIPIAK
M. BUHA

Secrétaire de séance : Mme OTT Stéphanie

Public : 4 personnes

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu précédent (délibération n° 2020-033)
- 2- Délibération fixant la liste des dépenses payables sans mandatement préalable (délibération n°2020-034)
- 3- Autorisation d'engagement des dépenses au compte 6232 «Fêtes et cérémonies» (délibération n°2020-035)
- 4- Durée d'amortissement subvention équipement Mésanges (délibération n° 2020-036)
- 5- Affectation des résultats (délibération n° 2020-037)
- 6- Budgets primitifs 2020 (délibération n° 2020-038)
- 7- Vente terrain NOËL Tanguy (délibération n° 2020-039)
- 8- Achat terrains Mmes JESEL et DESCHASSOT (délibération n° 2020-040)
- 9- Vente terrain M. PEISSEL-SARAGOZA (délibération n° 2020-041)
- 10- Programme des orientations de travaux d'investissement 2020 (délibération n° 2020-042)
- 11- Subvention club vosgien de Sarre-Union (délibération n° 2020-043)
- 12- Personnel communal (délibération n° 2020-044)
- 13- Désignation de la liste des jurys d'assises (délibération n° 2020-045)
- 14- Souscription PANNEAU POCKET (délibération n° 2020-046)
- 15- Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu précédent (délibération n° 2020-033)

M. le maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque concernant le compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération fixant la liste des dépenses payables sans mandatement préalable (délibération n°2020-034)

M. PEISSEL-SARAGOZA, 1^{er} adjoint, explique aux membres du conseil municipal que le Trésorier a invité toutes les collectivités à prendre une décision fixant la liste des dépenses payables sans mandatement préalable :

L'article 32 du décret n° 012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique fixe comme principe que les dépenses des organismes soumis à la comptabilité publique sont payées

après que l'ordonnateur de l'organisme en ait donné l'ordre à son comptable assignataire en procédant à l'ordonnance de la dépense.

Ce même article prévoit toutefois des exceptions à cette règle, certaines dépenses pouvant, « eu égard à leur nature ou à leur montant, selon les besoins propres à chaque catégorie de personnes morales, être payées sans ordonnancement ou avec ordonnancement sans que celui-ci soit préalable au paiement ». Le ministre chargé du budget est chargé d'arrêter la liste de ces dépenses.

Il appartient à l'ordonnateur de faire connaître au comptable public la liste des dépenses qu'il souhaite voir exécutées sans mandatement préalable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix pour et 3 contre (Mme MULLER et M. MULLER avec 2 voix), de fixer la liste des dépenses qu'il souhaite voir exécutées sans mandatement comme suit :

- Les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance
- Le remboursement d'emprunts
- Le remboursement de lignes de trésorerie

3. Autorisation d'engagement des dépenses au compte 6232 «Fêtes et cérémonies» (délibération n°2020-035)

M. PEISSEL-SARAGOZA, 1^{er} adjoint, explique aux membres du conseil municipal que le Trésorier a invité toutes les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ;

Il précise que le budget prévoit une somme de 4 500,00€ sur ce poste et invite l'assemblée à valider les différents groupes de dépenses qui seront imputées sur le compte 6232.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que seront imputées au compte 6232 les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (cérémonies comme le 8 mai, le 11 novembre, fête des nouveaux arrivants et maisons fleuries, fleurs, paniers garnis, fêtes de la commune...)
- Les dépenses liées au repas des séniors
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

4. Durée d'amortissement subvention équipement Mésanges (délibération n° 2020-036)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2321-2,

Vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999.

Considérant que les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 13 voix pour et 3 abstentions (Mme MULLER et M. MULLER avec 2 voix),

De fixer à 15 ans la durée d'amortissement de la subvention d'équipement « Mésanges »

5. Affectation des résultats (délibération n° 2020-037)

M. PEISSEL-SARAGOZA, 1^{er} adjoint, explique les affectations des différents budgets. Comme il n'y a aucune remarque pour ces différentes affectations M. le maire propose l'adoption de ces affectations.

Le conseil municipal approuve par 13 voix pour et 3 abstentions (Mme MULLER et M. MULLER avec 2 voix) les affectations des résultats suivant :

Budget Commune :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-61.527,56		131.142,83		184.500,00		69.615,27
FONCT	140.106,22	140.106,22	430.482,15	46.986,58 (résultat de clôture budget HS+)			477.468,73

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	477.468,73€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	114.884,73€
Solde disponible affecté comme suit :	(69.615,27-
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	184.500,00)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	362.584,00€
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Assainissement :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	228.392,45		705,45	15.000,00		229.097,90
FONCT	290.188,80		36.663,74			326.852,54

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	326.852,54€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	326.852,54€
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Logements sociaux :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-14.806,40		332,69			-14.473,71
FONCT	180.551,76	14.806,40	33.778,76			199.524,12

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	199.524,12 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	14.473,71€
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	185.050,41 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Logements seniors :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-31.391,91		46,28	1.500,00		-31.345,63
FONCT	74.221,55	31.391,91	70.206,37			113.036,01

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	113.036,01€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	32.845,63 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	(-31.345,63- 1.500,00€)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	80.190,38€
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Lotissement Woog :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-46.903,60		46.903,60			0,00
FONCT	0,00		97.050,82			97.050,82

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	97.050,82€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	97.050,82 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Lotissement Ecluse :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST						
FONCT	-6 456,00		0,00			-6 456,00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	6.456,00€

Budget Centre aéré :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST						
FONCT	36.133,27		5.934,91			42.068,18

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	42.068,18 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	42.068,18 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Résidence les Mésanges :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	0,00		99,49	1.000,00		99,49
FONCT	43.298,87		27.992,04			71.290,91

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	71.290,91€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	900,51€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	(99,49-1.000,00€)
Total affecté au c/ 1068 :	70.390,40€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Herzum Service + :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST						
FONCT	46.986,58					46.986,58

Considérant que le budget HS+ a été clôturé lors de la séance du conseil municipal du 21/12/2017, le résultat de clôture de 46.986,58€ a été intégré au résultat de fonctionnement du budget principal 2019.

Budget MSP :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER DEPENSES 2019	RESTES A REALISER RECETTES 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-194.849,53		-213.302,56	767.287,64	224.980,73	542.306,91	-408.152,09
FONCT	0,00		0,00				0,00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	408.152,09€
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	

Budget CCAS :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTATS CUMULES
INVEST				
FONCT	15.773,08€		24.856,09€	40.629,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, les membres décident d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	40.629,17€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	40.629,17€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget RMTH :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-9.363,40€	0,00€	-41.623,56€			-50.986,96€
FONCT	140.804,95€	24.863,40€	6.602,45€			122.544,00€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, les membres décident d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	122.544,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	50.986,96€
Total affecté au c/ 1068 :	71.557,04€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6. Budgets primitifs 2020 (délibération n° 2020-038)

M. PEISSEL-SARAGOZA, 1^{er} adjoint, propose au conseil de faire un vote global incluant tous les budgets et présente ces derniers. Aucune question n'est posée, M. PEISSEL-SARAGOZA cède la parole à M. le Maire qui propose de passer au vote et demande l'accord du conseil pour voter à main levée l'ensemble des budgets. Le conseil municipal n'émet pas d'objections. Le conseil municipal approuve par 13 voix pour et 3 abstentions (Mme MULLER et M. MULLER avec 2 voix) les budgets primitifs.

Le maire présente aux conseillers les projets de budgets primitifs suivants :

Commune

	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	1.744.665,27 €	1.744.665,27 €	Pour	13
Investissement	808.502,27 €	808.502,27 €	Contre	0
			Abstention	3

Assainissement

	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	75.777,13 €	453.072,44 €	Pour	13
Investissement	116.219,90 €	271.075,03 €	Contre	0
			Abstention	3

Logements seniors

	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	40.037,00 €	161.690,38 €	Pour	13
Investissement	65.657,63 €	65.657,63 €	Contre	0
			Abstention	3

Logements sociaux

	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	24.172,00 €	225.050,41 €	Pour	13
Investissement	31.127,71 €	31.127,71 €	Contre	0
			Abstention	3

Lotissement « Woog »

	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	30.000,00 €	97.050,82 €	Pour	13
			Contre	0
			Abstention	3

Lotissement « L'Ecluse »

	Dépenses	Recettes		
	6.456,00 €	6.456,00 €	Pour	13
			Contre	0
			Abstention	3

Centre-Aéré

	Dépenses	Recettes		
	23.100,00 €	62.068,18 €	Pour	13
			Contre	0
			Abstention	3

Résidence les Mésanges

	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	1.600,00 €	99.890,40 €	Pour	13
Investissement	3.500,00 €	3.500,00 €	Contre	0
			Abstention	3

MSP

	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	30.000,00 €	30.000,00 €	Pour	13
Investissement	1.697.439,73 €	1.697.439,73 €	Contre	0
			Abstention	3

M. le maire propose également de passer à l'approbation du conseil la clôture du budget éclose. Le conseil approuve la clôture du budget par 13 voix pour et 3 abstentions (Mme MULLER et M. MULLER avec 2 voix).

7. Vente terrain NOËL Tanguy (délibération n° 2020-039)

Suite à la demande de M. et Mme NOEL Tanguy domiciliés 49 rue d'Oermingen, le maire propose aux conseillers la vente du terrain section 4 parcelle 607 « Oermingen Loch » d'une surface de 4,75 ares au tarif de 1 550,00€ l'are soit un montant total de 7 632,50€

Le conseil municipal approuve, par 13 voix pour et 3 abstentions (Mme MULLER et M. MULLER avec 2 voix), la vente de ce terrain à M. et Mme NOEL Tanguy.

M. BUHA Steve représentera la commune pour la signature de l'acte administratif.

8. Achats terrains Mmes JESEL et DESCHASSOT (délibération n° 2020-040)

M. le maire propose de reporter le point car il estime que le montant de l'are proposé est trop élevé, de plus il n'a pas pu s'entretenir avec le notaire qui traite cette affaire. Le conseil approuve à l'unanimité le report du point.

9. Vente terrain M. PEISSEL-SARAGOZA (délibération n° 2020-041)

M. PEISSEL-SARAGOZA quitte la salle pour la délibération de ce point.

M. le maire explique que M. PEISSEL-SARAGOZA a souhaité acquérir le terrain qui appartient à l'Association foncière, section 13 parcelle 392 ; M. PEISSEL-SARAGOZA a déjà réalisé l'arpentage et a pris en charge les frais. M. le maire explique également qu'une délibération de l'Association Foncière, pour cet achat, a été

prise au préalable (séance du 16 septembre 2019). M. le maire propose au conseil de délibérer afin que la commune établisse l'acte administratif pour la vente du terrain à M. PEISSEL-SARAGOZA, section 13 parcelle 392 de 0,90 ares pour un montant de 700€ l'are soit un total de 630,00€.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la proposition du maire. M. BUHA, représentera la commune pour la signature des actes administratifs de vente.

M. PEISSEL-SARAGOZA reprend place pour les points suivants.

10. Programme des orientations de travaux d'investissement 2020 (délibération n° 2020-042)

M. REZLER, 3^{ème} adjoint, présente aux conseillers les orientations de travaux suite à une réunion de commission.

- **MSP :**
 - Travaux de finitions intérieures et extérieures avant livraison de la MSP aux professionnels de santé prévue pour septembre 2020.
 - Créations de 2 arrêts de bus
 - Créations de 2 abri-bus (l'un en bois et l'autre en aluminium)
- **Création d'une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) :**
 - M. le maire propose la création d'une MAM à proximité de l'école maternelle. Le fonctionnement sera assuré par une équipe de 4 assistantes maternelles libérales pour une capacité d'accueil de 16 enfants en bas âge et jusqu'à 3 ans.
- **3^{ème} tranche lotissement Woog :**
 - La 3^{ème} tranche du lotissement Woog sera démarrée en 2020 afin de proposer des parcelles viabilisées à proposer à la construction (nombre et superficie à définir)
- **Poteaux électriques centre du village :**
 - Plusieurs poteaux électriques situés au centre du village seront retirés après mise en souterrain du réseau électrique.
- **Changement de destination des locaux communaux :**
 - Le cabinet infirmier libéral, situé à la résidence des Tilleuls, sera transformé en logement sénior avec aménagement d'une kitchenette par l'équipe technique. L'activité du cabinet infirmier sera transférée à la MSP,
 - Les cabinets médicaux et de chirurgie dentaire situés à proximité de l'église catholique, seront aménagés, par l'équipe technique municipale en vue de la création de 2 logements sociaux. L'activité des praticiens sera transférée à la MSP.
- **Démolition des 2 bâtiments près de la mairie**

M. le maire précise que ce point fait lieu d'information et non de délibération.

11. Subvention club vosgien de Sarre-Union (délibération n° 2020-043)

Mme SEBAA, 2^{ème} adjointe, explique au conseil municipal que tous les ans le club vosgien fait la demande de subvention car il entretient les chemins balisés afin de permettre aux marcheurs de suivre le tracé.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention pour un montant de 100,00€.

12. Personnel communal (délibération n° 2020-044)

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe :

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création du poste.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création du poste.

Création d'un avenant pour les contractuels :

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de créer un avenant afin de permettre, à la demande de 2 contractuels, d'augmenter leurs salaires jusqu'à la fin de leur contrat de travail. Pour M. MULLER Michel création d'un avenant pour 35h/semaine et pour Mme THEOBALD Carole création d'un avenant pour 25h/semaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création des avenants.

13. Désignation de la liste des jurys d'assises (délibération n° 2020-045)

Mme ORDITZ, 4^{ème} adjointe, présente au conseil la demande pour l'établissement de la liste des jurys d'assises pour l'année 2021. Elle explique la procédure ainsi que la tranche d'âge à respecter.

Après avoir procédé au tirage au sort, la liste des jurys d'assises pour l'année 2021, est la suivante :

- M. BAUER Jérôme Louis, 10 rue du Canal 67260 HERBITZHEIM,
- Mme THIRY Geneviève, 11 rue de la Gare 67260 HERBITZHEIM
- Mme DOLLE née HENSIENNE Marie-Thérèse, 6 rue des Hirondelles 67260 HERBITZHEIM.

14. Souscription PANNEAU POCKET (délibération n° 2020-046)

M. PEISSEL-SARAGOZA présente au conseil l'application PANNEAU POCKET qui permet de prévenir rapidement les habitants du village sous forme de notification sur le téléphone mobile. Après avoir téléchargé l'application et choisit la commune en tant que favori, toute les informations diffusées par la commune seront transmises à l'utilisateur. Cette cotisation annuelle est de 230,00€ TTC/an.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la souscription de l'application.

Pour signature des membres présents :

M. KUFFLER		Mme MULLER	
M. PEISSEL-SARAGOZA		M. MULLER	
Mme SEBAA		M. PADRIXE	
M. REZLER		M. ROGER	
Mme ORDITZ		Mme SCHMITT	
Mme KOEPEL		Mme STEINER	

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, 24 juillet 2020
Le Maire,
M. KUFFLER

